

Image not found or type unknown



abattements pour un leg particulier lors d'une succession

Par **pipette81**, le **08/08/2011** à **14:11**

Bonjour

Mon oncle, célibataire et sans enfant souhaite désigner ma mère(sa soeur) comme légataire universelle. Par ailleurs il désire, afin de réduire la part taxable, léguer à ma soeur et à moi même(ses nièces) et éventuellement à ses petits neveux une certaine somme non taxable. Pouvez-vous me renseigner sur les montants maximums (abattements) non soumis aux droits de succession dans tels cas? Je vous remercie par avance pour votre réponse.